



Votation populaire communale du 3 décembre 2023

Approbation de l'achat du bâtiment
de l'ancienne banque de Montagny-la-Ville
afin d'y transférer l'administration communale

Cette votation fait suite au référendum déposé le
16 octobre 2023.

Question soumise au vote

Acceptez-vous l'achat du bâtiment de l'ancienne banque
de Montagny-la-Ville, article 846 RF, tel que présenté par
le Conseil communal et adopté par le Conseil général
de Montagny le 5 septembre 2023 ?



Celles et ceux qui
acceptent l'achat
répondent **OUI**



Celles et ceux qui
refusent l'achat
répondent **NON**

Recommandation du Conseil communal

Le Conseil communal vous recommande d'accepter cet achat et de
voter **OUI**.

Résultat du vote du Conseil général du 5 septembre 2023

19 oui
3 non
3 abstentions



Description de l'objet

Le bâtiment a été construit en 1990 et il a ensuite eu des rénovations
intérieures en 2017, avec notamment la pose d'une pompe à chaleur.



Le bâtiment était utilisé dans sa totalité
pour la banque, avec guichets, bureaux,
salles de réunion, cafétéria, locaux pour
les archives. **Il est parfaitement adapté
aux besoins d'une administration
communale** et il peut accueillir aisément
une dizaine de collaborateurs et collabo-
ratrices.

12 places de parcs sont à disposition,
dont une place pour handicapé.e. En cas

de besoins plus importants, par exemple lors de séances ou d'événements,
un arrangement est possible avec les places voisines appartenant au Home des Fauvettes.

La surface utile du bâtiment est de 332m² et celle de la parcelle mesure
1'140m², avec une magnifique vue sur la Broye.

Crédit et composition

Prix d'achat du bâtiment selon offre du 6 juillet 2023	Transformations selon offres budgétaires et prévisions	Mobilier et équipements	Montant total de l'investissement
CHF 1'100'000	CHF 150'000	CHF 50'000	CHF 1'300'000



Votre avis compte ! Participez à cette votation.

Vous avez des questions ? N'hésitez pas à nous contacter.
Jean-Luc Clément, syndic, vous répondra volontiers : 078 888 69 69

Le point de vue du Conseil communal

Cette proposition s'inscrit parfaitement dans la vision globale des projets qui concernent l'agrandissement de l'école de Cousset, le nouveau site sportif et de loisirs ainsi que l'administration.

L'achat de ce bâtiment est **une opportunité** qui nous permet de satisfaire aux besoins de notre administration pour un coût qui reste très largement inférieur à une rénovation ou à une nouvelle construction.

Le coût très attractif de ce projet nous permet de conserver suffisamment de capacité financière pour **investir dans nos écoles**, qui reste notre projet prioritaire. Il nous est important de **maîtriser notre fiscalité** et de vous présenter des solutions appropriées.



En comparaison, la solution proposée par le comité référendaire, soit la rénovation du bâtiment de l'ancienne école primaire de Cousset, est **trois fois plus onéreuse, avec des locaux administratifs surdimensionnés par rapport à nos besoins.**

Le déménagement de l'administration communale permet également **de libérer des espaces non négligeables pour les activités scolaires** et nous donne de la souplesse pour la réorganisation de l'école de Cousset ainsi que de l'accueil extra-scolaire.

L'administration communale met de plus en plus en place **des services virtuels**. Cette offre est encore amenée à se développer ces prochaines années. Et pour les personnes qui en auraient besoin, des solutions ad hoc sont tout à fait envisageables, avec un simple appel à l'administration.

Nous travaillons depuis le début de la législature activement sur ces projets et cet achat vous est unanimement recommandé. **Nous tenons également à vous informer que nous respectons le cadre légal de la convention de fusion des communes.**

Message du Conseil Général

Le 3 décembre 2023, vous êtes appelé(e)s à voter pour l'achat du bâtiment de l'ancienne banque de Montagny-la-Ville afin d'y transférer l'administration communale.

La grande majorité (86%) du Conseil Général a accepté cet investissement le 5 septembre 2023 pour les raisons suivantes :

1. Il s'agit d'une opportunité que notre commune doit saisir maintenant et qui ne se représentera plus dans le futur. Son coût est inférieur aux autres solutions envisagées dans les études antérieures.
2. Ce bâtiment correspond aux besoins de notre administration d'avoir des locaux adaptés aux exigences actuelles et futures de notre commune. Cette solution remplace avantageusement la rénovation de l'ancienne école primaire de Cousset.
3. Cet achat permettra de libérer des locaux au bâtiment scolaire de Cousset qui seront disponibles pour le projet des écoles afin de mettre à disposition des classes selon les normes et exigences du canton.
4. Cet investissement n'influencera pas le calendrier du projet de la nouvelle école qui reste prioritaire pour cette législature.
5. La capacité financière pour le projet des écoles n'est pas affectée par cet achat. Ce dernier n'aura également pas d'impact sur le taux d'imposition des citoyens et citoyennes.

Pour toutes ces raisons, nous vous prions d'accorder votre confiance aux membres du conseil général en fonction depuis 2021 pour qu'ils puissent travailler en harmonie et dans la sérénité pour le bien de tous.

Nous avons besoin de votre "OUI" pour nous soutenir et n'oubliez pas d'aller voter le dimanche 3 décembre 2023.

Les chefs de groupe du Conseil Général de Montagny

Marc Fragnière

François Egger

Marc Küng